



RÈGLEMENT DU CONCOURS MON MÉMOIRE EN 180 SECONDES 2018

I. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le concours *Mon Mémoire en 180 secondes* permet aux étudiants fraîchement diplômés de présenter leur sujet de TFE ou de mémoire en termes simples et devant un public diversifié composé, entre autres, d'employeurs.

Le concours « MM180 » est inspiré du concours « Ma thèse en 180 secondes » qui se tient depuis 2008 à l'Université du Queensland en Australie et depuis 2013 en Europe. Il se distingue de son grand frère par le fait qu'il a pour vocation première l'interaction des diplômés avec de potentiels futurs employeurs.

Le concours « MM180 » s'adresse aux étudiants fraîchement diplômés des bacheliers professionnalisants, des masters et des spécialisations prévues dans les cursus des établissements d'enseignement supérieur membres du Pôle académique de Namur.

Les **objectifs** de ce concours sont les suivants :

- développer chez le candidat les **compétences d'exposé** simple, concis et compréhensible par un large public afin de pouvoir convaincre ce dernier de l'intérêt de son travail (développer/approfondir des aptitudes de communication et de vulgarisation).
- favoriser la **rencontre entre les employeurs et les étudiants fraîchement diplômés**.

Le concours « MM180 » est une initiative du Pôle académique de Namur, en partenariat avec l'UCM et le BEP.

II. CRITÈRES D'ADMISSION AU CONCOURS

Pour participer au concours, chaque candidat doit satisfaire aux conditions d'admission suivantes :

- avoir défendu avec succès un TFE ou un mémoire **durant l'année académique 2017-2018** ;
- s'exprimer en **français** ;
- avoir défendu un TFE ou un mémoire dans l'un des **établissement d'enseignement supérieur situés en province de Namur**, à savoir :
 - EICVN
 - ESA
 - HEAJ
 - HECh-ISIa-Gembloux
 - HENALLUX
 - HEPN
 - IEPSCF-Cadets
 - ILFoP

- IMEP
- IPFS
- ITN
- ULiège-GxABT
- UNamur
- Cas particulier : sont admissibles au concours les diplômés des formations organisées en co-diplomation avec un établissement membre du pôle de Namur

III. RÈGLEMENT DU CONCOURS

Processus de présélection

Préalablement au concours, les candidats transmettent à l'organisateur :

- un **résumé de 550 mots** de leur TFE ou mémoire ;
- une **lettre de motivation** comprenant une brève présentation de leur parcours (domaine d'études, formation choisie, objectifs de recherche d'emploi ...) ;
- un **curriculum vitae**.

Suite à l'examen des candidatures, 16 participants seront retenus pour le concours. Les critères de présélection sont la motivation à intégrer le concours et la qualité de rédaction (orthographe, syntaxe). Le comité de sélection veillera à ce que la diversité des thématiques et des disciplines soient représentées dans le cadre de l'événement. Chaque candidat sera prévenu de la suite réservée à sa candidature par retour de mail.

Les candidats qui n'auraient pas été retenus pour le concours auront l'opportunité de participer à l'événement et de rencontrer les employeurs présents dans un cadre convivial.

Formation au pitch par le Campus des Formateurs

Les 16 candidats sélectionnés bénéficieront d'une formation au pitch. Celle-ci doit leur permettre de perfectionner leur capacité à synthétiser leur problématique de travail de fin d'étude et d'apprendre à transmettre et convaincre de manière dynamique et attractive. La formation a pour objectif l'accompagnement des candidats dans la préparation du pitch du concours, mais doit également leur offrir des clés d'organisation, de communication et de gestion du stress qui constituent une réelle plus-value lors de la recherche d'emploi et de l'entretien d'embauche.

La formation aura lieu sur une journée et deux demi-journées (il est essentiel que les candidats participent à l'ensemble des journées de formation pour en tirer tous les bénéfices).

Déroulement du concours

Chronométrage et gestion des interruptions

- Les participants ont **180 secondes** pour présenter leur mémoire ou TFE devant le jury et le public.

- Un **chronomètre effectue le décompte** en partant de 180 secondes jusqu'à 0. Il doit être situé en face du candidat et visible si ce dernier le désire.
- Le **gardien du temps**
 - o une personne gardienne du temps est placée de manière à être visible par le candidat sans le perturber ;
 - o quand le participant est prêt à commencer sa présentation, il l'indique au gardien du temps par un signe très clair, convenu d'avance ;
 - o le chronomètre est ensuite lancé.
- **Au terme des 180 secondes** : un **signal sonore** très fort (par exemple un klaxon) retentit (aucune seconde de tolérance ne sera accordée) pour marquer la fin de la présentation.
- Si le participant n'a pas terminé sa présentation à la fin des 180 secondes, il peut soit décider de continuer sa prestation et par là même se **disqualifier** pour la compétition, soit décider de ne pas terminer sa présentation et donc être toujours admissible à la compétition.
- Le candidat **ne peut interrompre** lui-même sa présentation.
- Le **chronomètre ne peut en aucun cas être remis à zéro**, sauf cas de force majeure (incident technique, dysfonctionnement du matériel). C'est l'animateur (sous l'autorité du président du jury) qui doit interrompre la compétition et le participant est autorisé à recommencer sa prestation, une fois l'incident réglé.

Présentation orale

- La présentation du mémoire ou du TFE doit être réalisée en **français** ;
- L'utilisation **d'accessoires ou de costumes est autorisée** s'ils sont employés à bon escient ;
- L'utilisation de **notes ou d'aides mémoire est interdite** ;
- Le candidat **peut interagir avec le public** en lui posant des questions s'il le désire ;
- Dans le cas de TFE ou mémoires réalisés en **binômes**, le pitch pourra être présenté à **deux voix** mais devra respecter la contrainte temps de 180 secondes ;
- Le participant pourra bénéficier du **matériel audio-visuel** présent dans la salle où se tiendra le concours (micro-cravate, casque, sur pied...), pupitre, etc. ;
- **L'originalité et la créativité** de la présentation sont encouragées.

Titre vulgarisé

Le participant doit choisir un titre accessible au tout public. Il doit être à l'image de la présentation qu'il accompagne et susciter l'intérêt.

Support (audio)visuel

Les candidats peuvent accompagner leur présentation d'un visuel pour illustrer leurs propos. Ce n'est pas obligatoire, mais permet de visualiser concrètement le projet soumis. Celui-ci sera projeté sur un grand écran, en arrière de la scène.

- Il peut s'agir :
 - o d'une diapositive avec images, schéma, organigramme, ...
 - o d'un visuel sur une production artistique, une animation produite par le candidat

- d'une image de mise en contexte ...
- en définitive, le visuel doit être **adapté au projet présenté** et en adéquation avec l'objectif de **vulgarisation dans le temps imparti**.
- Les textes figurant sur la diapositive doivent être en français ;
- Les candidats devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droits ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images pour l'utilisation dans le cadre de ce concours ;
- Les nom et prénom du candidat et le logo de son établissement devront apparaître sur le visuel ;
- La création et le choix du visuel pourront être discutés dans le cadre de la formation au pitch.

Conférences

Des interludes sous la forme de courtes **conférences** seront aménagés entre des séries de pitchs présentés par les candidats sélectionnés.

Rencontres employeurs

Après le concours, les candidats seront invités à participer à une activité de rencontre avec les employeurs dans un cadre convivial. Cette activité, encadrée par un animateur, permettra aux employeurs et aux jeunes diplômés de se présenter, de discuter et d'échanger leurs coordonnées.

IV. JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury sera composé de minimum cinq personnes issues de l'enseignement supérieur, des entreprises et organisations de la région namuroise.

V. CALENDRIER DU CONCOURS

- Date de dépôt des candidatures : **19/09/2018**
- Décision du comité de sélection et communication aux candidats : **21/09/2018**
- Dates de la formation au pitch :
 - le vendredi **28/09**
 - Une demi-journée le vendredi **12/10**
 - Une demi-journée le jeudi **18/10**
- Envoi du visuel au plus tard le **23/10**. Le support visuel pourra être examinée durant la formation.
- Date du concours : **25/10/2018**

Envoi des candidatures et informations complémentaires : julie.failon@poledenamur.be

